

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°13-05

Séance du 8 avril 2013



Date de convocation : 19/03/2013

Nombre de membres

En exercice : 40

Présents : 21

Votants : 27

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle Sud du Bât F du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Étaient présents : Mme LAMOTTE, M. GARDIN, M. GILLIS, Mme GILLARD, M. MARCHAL, M. VAN RENSBERGEN, Mme BOUCHET, M. COLOMBIER, M. GILLET, M. JUMELET, M. BARENTIN, M. BEQUET, M. BONNEVAL, M. DESSE, Mme SALGUES, M. SEIMBILLE, M. FARGE, M. JUMELET, Mme COLLIN, M. LEBON, M. BOUCHEZ.

Avaient donné pouvoir : M. DALLEMAGNE à M. GARDIN, M. FLAHAUT à M. DESSE, M. PEZET à M. VAN RENSBERGEN, Mme LIEGES à M. FARGE, M. CHEVALLIER à Mme COLLIN, M. POUTREL à M. BOUCHEZ.

Absents excusés : M. POTAILLON, Mme BORGNE, M. LAROCHE, M. DECOLIN, M. GUICHARD, M. MULLER, M. PARIS, M. SIBIEUDE, M. FEYTE, M. GROS, M. METZGER, M. STARY, M. POIRET.

Secrétaire de séance : M. VAN RENSBERGEN

Objet : Procès verbal de la réunion du 23 janvier 2013

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la réunion du Comité syndical du 23 janvier 2013 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, par :

27 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention(s)

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE 22 AVR. 2013

ARRIVÉE

ADOpte à l'unanimité le procès verbal de la réunion du Comité syndical du 23 janvier 2013.

Daniel DESSE

Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°13-06

Séance du 8 avril 2013

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE 22 AVR. 2013

ARRIVÉE

Date de convocation : 19/03/2013
Nombre de membres
En exercice : 40
Présents : 21
Votants : 27

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle Sud du Bât F du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Étaient présents : Mme LAMOTTE, M. GARDIN, M. GILLIS, Mme GILLARD, M. MARCHAL, M. VAN RENSBERGEN, Mme BOUCHET, M. COLOMBIER, M. GILLET, M. JUMELET, M. BARENTIN, M. BEQUET, M. BONNEVAL, M. DESSE, Mme SALGUES, M. SEIMBILLE, M. FARGE, M. JUMELET, Mme COLLIN, M. LEBON, M. BOUCHEZ.

Avaient donné pouvoir : M. DALLEMAGNE à M. GARDIN, M. FLAHAUT à M. DESSE, M. PEZET à M. VAN RENSBERGEN, Mme LIEGES à M. FARGE, M. CHEVALLIER à Mme COLLIN, M. POUTREL à M. BOUCHEZ.

Absents excusés : M. POTAILLON, Mme BORGNE, M. LAROCHE, M. DECOLIN, M. GUICHARD, M. MULLER, M. PARIS, M. SIBIEUDE, M. FEYTE, M. GROS, M. METZGER, M. STARY, M. POIRET.

Secrétaire de séance : M. VAN RENSBERGEN

Objet : Compte administratif 2012

LE COMITE SYNDICAL, sous la Présidence M. SEIMBILLE

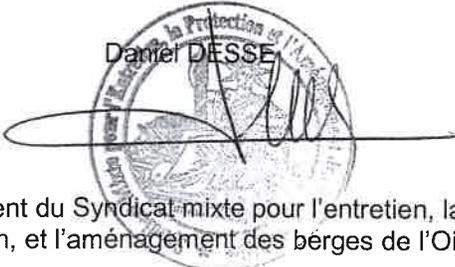
Vu l'article 19 des statuts,
Vu l'article 16 du règlement intérieur,
Vu la délibération n°11-29 pour le vote du Budget primitif 2012,
Vu la délibération n°12-05 pour le vote du Budget supplémentaire 2012,
Vu le document de présentation du Compte administratif de l'année 2012

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

27 voix POUR
0 voix CONTRE
0 abstention(s)

ARRETE à l'unanimité les comptes du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise en approuvant le Compte administratif de l'exercice 2012, en application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Daniel DESSE



Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°13-07

Séance du 8 avril 2013

Date de convocation : 19/03/2013

Nombre de membres

En exercice : 40

Présents : 21

Votants : 27

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle Sud du Bât F du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Étaient présents : Mme LAMOTTE, M. GARDIN, M. GILLIS, Mme GILLARD, M. MARCHAL, M. VAN RENSBERGEN, Mme BOUCHET, M. COLOMBIER, M. GILLET, M. JUMELET, M. BARENTIN, M. BEQUET, M. BONNEVAL, M. DESSE, Mme SALGUES, M. SEIMBILLE, M. FARGE, M. JUMELET, Mme COLLIN, M. LEBON, M. BOUCHEZ.

Avaient donné pouvoir : M. DALLEMAGNE à M. GARDIN, M. FLAHAUT à M. DESSE, M. PEZET à M. VAN RENSBERGEN, Mme LIEGES à M. FARGE, M. CHEVALLIER à Mme COLLIN, M. POUTREL à M. BOUCHEZ.

Absents excusés : M. POTAILLON, Mme BORGNE, M. LAROCHE, M. DECOLIN, M. GUICHARD, M. MULLER, M. PARIS, M. SIBIEUDE, M. FEYTE, M. GROS, M. METZGER, M. STARY, M. POIRET.

Secrétaire de séance : M. VAN RENSBERGEN

Objet : Compte de gestion 2012

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'article 19 des statuts,

Vu l'article 16 du règlement intérieur,

Vu la délibération n°11-29 pour le vote du Budget primitif 2012,

Vu la délibération n°12-05 pour le vote du Budget supplémentaire 2012,

Vu le document de présentation du Compte administratif de l'année 2012

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle
LE 22 AVR. 2013
ARRIVÉE

APRES EN AVOIR DELIBERE, par :

27 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention(s)

DONNE ACTE à l'unanimité au Président de la présentation du compte de gestion de l'exercice 2012 produit par le payeur départemental, conformément à l'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.


Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection,
et l'aménagement des berges de l'Oise

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°13-08

Séance du 8 avril 2013

Date de convocation : 19/03/2013

Nombre de membres

En exercice : 40

Présents : 21

Votants : 27

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle Sud du Bât F du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Étaient présents : Mme LAMOTTE, M. GARDIN, M. GILLIS, Mme GILLARD, M. MARCHAL, M. VAN RENSBERGEN, Mme BOUCHET, M. COLOMBIER, M. GILLET, M. JUMELET, M. BARENTIN, M. BEQUET, M. BONNEVAL, M. DESSE, Mme SALGUES, M. SEIMBILLE, M. FARGE, M. JUMELET, Mme COLLIN, M. LEBON, M. BOUCHEZ.

Avaient donné pouvoir : M. DALLEMAGNE à M. GARDIN, M. FLAHAUT à M. DESSE, M. PEZET à M. VAN RENSBERGEN, Mme LIEGES à M. FARGE, M. CHEVALLIER à Mme COLLIN, M. POUTREL à M. BOUCHEZ.

Absents excusés : M. POTAILLON, Mme BORGNE, M. LAROCHE, M. DECOLIN, M. GUICHARD, M. MULLER, M. PARIS, M. SIBIEUDE, M. FEYTE, M. GROS, M. METZGER, M. STARY, M. POIRET.

Secrétaire de séance : M. VAN RENSBERGEN

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2012

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE 22 AVR. 2013

ARRIVÉE

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir approuvé le Compte administratif de l'exercice 2012,

Considérant la concordance de ce dernier avec le Compte de gestion du Payeur départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

27 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention(s)

CONSTATE à l'unanimité que le Compte administratif pour l'exercice 2012 présente un excédent de fonctionnement de 108 531,13 €.

Compte tenu du fait que la section d'investissement est également excédentaire,

DECIDE à l'unanimité de conserver la totalité de l'excédent de fonctionnement 2011 en section de fonctionnement et de l'affecter sur la ligne 002 « Excédent antérieur reporté » au budget supplémentaire.

Daniel DESSE



Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la
protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°13-09

Séance du 8 avril 2013

Date de convocation : 19/03/2013

Nombre de membres

En exercice : 40

Présents : 21

Votants : 27

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle Sud du Bât F du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Étaient présents : Mme LAMOTTE, M. GARDIN, M. GILLIS, Mme GILLARD, M. MARCHAL, M. VAN RENSBERGEN, Mme BOUCHET, M. COLOMBIER, M. GILLET, M. JUMELET, M. BARENTIN, M. BEQUET, M. BONNEVAL, M. DESSE, Mme SALGUES, M. SEIMBILLE, M. FARGE, M. JUMELET, Mme COLLIN, M. LEBON, M. BOUCHEZ.

Avait donné pouvoir : M. DALLEMAGNE à M. GARDIN, M. FLAHAUT à M. DESSE, M. PEZET à M. VAN RENSBERGEN, Mme LIEGES à M. FARGE, M. CHEVALLIER à Mme COLLIN, M. POUTREL à M. BOUCHEZ.

Absents excusés : M. POTAILLON, Mme BORGNE, M. LAROCHE, M. DECOLIN, M. GUICHARD, M. MULLER, M. PARIS, M. SIBIEUDE, M. FEYTE, M. GROS, M. METZGER, M. STARY, M. POIRET.

Secrétaire de séance : M. VAN RENSBERGEN

Objet : Budget supplémentaire 2013

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'article 19 des statuts,

Vu l'article 16 du règlement intérieur,

Vu la délibération n°13-02 pour le vote du Budget primitif de l'année 2013,

Vu la délibération n°13-06 pour le Compte administratif de l'année 2012,

Vu la délibération n°13-08 pour l'affectation du résultat de fonctionnement 2012,

LE 22 AVR. 2013

ARRIVÉE

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

27 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention(s)

APPROUVE à l'unanimité par chapitre le Budget supplémentaire de l'exercice 2013 dont le montant s'élève à :

- pour la section de fonctionnement : 108 531,13 € répartis comme suit :
 - o chapitre 011 : 83 531,13 €
 - o chapitre 012 : 15 000,00 €
 - o chapitre 022 : 4 000,00 €
 - o chapitre 042 : 6 000,00 €
- pour la section d'investissement : 651 891,46 € répartis comme suit :
 - o chapitre 20 : 151 891,46 €
 - o chapitre 23 : 200 000,00 €
 - o chapitre 16 : 100 000,00 €
 - o chapitre 13 : 200 000,00 €

Daniel DESSE

Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°13-10

Séance du 8 avril 2013



Date de convocation : 19/03/2013

Nombre de membres

En exercice : 40

Présents : 21

Votants : 27

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle Sud du Bât F du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Étaient présents : Mme LAMOTTE, M. GARDIN, M. GILLIS, Mme GILLARD, M. MARCHAL, M. VAN RENSBERGEN, Mme BOUCHET, M. COLOMBIER, M. GILLET, M. JUMELET, M. BARENTIN, M. BEQUET, M. BONNEVAL, M. DESSE, Mme SALGUES, M. SEIMBILLE, M. FARGE, M. JUMELET, Mme COLLIN, M. LEBON, M. BOUCHEZ.

Avaient donné pouvoir : M. DALLEMAGNE à M. GARDIN, M. FLAHAUT à M. DESSE, M. PEZET à M. VAN RENSBERGEN, Mme LIEGES à M. FARGE, M. CHEVALLIER à Mme COLLIN, M. POUTREL à M. BOUCHEZ.

Absents excusés : M. POTAILLON, Mme BORGNE, M. LAROCHE, M. DECOLIN, M. GUICHARD, M. MULLER, M. PARIS, M. SIBIEUDE, M. FEYTE, M. GROS, M. METZGER, M. STARY, M. POIRET.

Secrétaire de séance : M. VAN RENSBERGEN

Objet : Mise à jour du régime indemnitaire



LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2009 fixant les montants des primes de service et de rendement allouées à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu la délibération du Comité syndical n°11-20 du 29 juin 2011 relative à l'instauration d'une indemnité spécifique de service ;

Vu la délibération du Comité syndical n°12-20 du 21 novembre 2012 relative à l'instauration d'une prime de service et de rendement ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne du 18 décembre 2012 ;

Considérant que, conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

27 voix POUR
0 voix CONTRE
0 abstention(s)

ARTICLE 1 : BENEFICIAIRES DU REGIME INDEMNITAIRE

DECIDE à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'État :

① l'indemnité spécifique de service (ISS) aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Cadre d'emploi	Taux moyen annuel ¹
Technique	Technicien territorial	5 790,40 €

② la prime de service et de rendement (PSR) aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Cadre d'emploi	Taux annuel de base maximum ²	Montant individuel maximum annuel ^(*)
Technique	Technicien territorial	1 289 €	2 578 €

Si l'agent est seul de son grade, l'attribution individuelle peut être déterminée en prenant en compte le double du taux annuel de base et ainsi dépasser le crédit global (Arrêt du Conseil d'État 131247 du 12/07/1995 – Association de défense des personnels de la FPH).

ARTICLE 2 : AGENTS NON TITULAIRES

PRECISE que les dispositions de la prime faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public du Syndicat sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

ARTICLE 3 : CLAUSE DE SAUVEGARDE

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53, la clause de sauvegarde stipule qu'il sera maintenu, à titre individuel, le montant indemnitaire dont un agent bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué soit par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'État servant de référence, soit par l'effet d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire.

ARTICLE 4 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le montant individuel de la P.S.R. tiendra compte non seulement des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et de la qualité des services rendus mais également des critères d'attribution fixés ci-dessous :

- ✓ la manière de servir de l'agent, appréciée notamment au vu de l'évaluation annuelle mise en place au sein de la collectivité ;
- ✓ l'animation d'une équipe ;
- ✓ les agents à encadrer ;
- ✓ la modulation compte tenu des missions différentes confiées dans chaque service ;

¹ Déterminé à partir du Taux de base et du Coefficient de grade définis par l'arrêté du 31 mars 2011.

² Fixé par l'arrêté du 15 décembre 2009

- ✓ la charge de travail ;
- ✓ la disponibilité de l'agent.

La révision (à la hausse ou à la baisse) de ses taux pourra être effective dans le cas de modification substantielle des missions de l'agent.



ARTICLE 5 : MODALITES DE MAINTIEN

Le versement des primes et indemnités est maintenu pendant les périodes de : congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accidents de travail, maladies professionnelles reconnues, congé de maladie ordinaire n'impliquant pas le demi-traitement.

ARTICLE 6 : PERIODICITE DE VERSEMENT

L'indemnité spécifique de service (ISS) sera versée selon une périodicité mensuelle.

La prime de service et de rendement (PSR) sera versée selon une périodicité semestrielle.

ARTICLE 7 : CLAUSE DE REVALORISATION

La clause de revalorisation précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

ARTICLE 8 : DATE D'EFFET

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} décembre 2012. L'attribution individuelle du montant des primes, décidée par l'autorité territoriale, fera l'objet d'un arrêté individuel.

ARTICLE 9 : CREDITS BUDGETAIRES

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au chapitre 012 du budget de fonctionnement du Syndicat .

Daniel DESSE

A handwritten signature in black ink, reading 'Daniel DESSE', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise' and a star.

Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°13-11

Séance du 8 avril 2013



Date de convocation : 19/03/2013

Nombre de membres

En exercice : 40

Présents : 21

Votants : 27

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle Sud du Bât F du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Étaient présents : Mme LAMOTTE, M. GARDIN, M. GILLIS, Mme GILLARD, M. MARCHAL, M. VAN RENSBERGEN, Mme BOUCHET, M. COLOMBIER, M. GILLET, M. JUMELET, M. BARENTIN, M. BEQUET, M. BONNEVAL, M. DESSE, Mme SALGUES, M. SEIMBILLE, M. FARGE, M. JUMELET, Mme COLLIN, M. LEBON, M. BOUCHEZ.

Avaient donné pouvoir : M. DALLEMAGNE à M. GARDIN, M. FLAHAUT à M. DESSE, M. PEZET à M. VAN RENSBERGEN, Mme LIEGES à M. FARGE, M. CHEVALLIER à Mme COLLIN, M. POUTREL à M. BOUCHEZ.

Absents excusés : M. POTAILLON, Mme BORGNE, M. LAROCHE, M. DECOLIN, M. GUICHARD, M. MULLER, M. PARIS, M. SIBIEUDE, M. FEYTE, M. GROS, M. METZGER, M. STARY, M. POIRET.

Secrétaire de séance : M. VAN RENSBERGEN

Objet : Subvention 2013 pour la cellule d'animation technique

LE COMITE SYNDICAL,

Vu les statuts du Syndicat ;

Vu le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.



APRES EN AVOIR DELIBERE par :

27 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention(s)

APPROUVE A l'unanimité le projet de contrat type d'animation technique à passer avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie permettant le financement de postes de technicien de rivières.

AUTORISE le Président à signer le contrat, la convention d'aide financière 2013 et tout document s'y rapportant.

AUTORISE le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie les aides financières prévues dans le cadre du présent contrat pour l'année 2013.

Daniel DESSE

Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°13-12

Séance du 8 avril 2013

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire
LE 22 AVR. 2013
ARRIVEE

Date de convocation : 19/03/2013

Nombre de membres

En exercice : 40

Présents : 21

Votants : 27

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle Sud du Bât F du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Étaient présents : Mme LAMOTTE, M. GARDIN, M. GILLIS, Mme GILLARD, M. MARCHAL, M. VAN RENSBERGEN, Mme BOUCHET, M. COLOMBIER, M. GILLET, M. JUMELET, M. BARENTIN, M. BEQUET, M. BONNEVAL, M. DESSE, Mme SALGUES, M. SEIMBILLE, M. FARGE, M. JUMELET, Mme COLLIN, M. LEBON, M. BOUCHEZ.

Avaient donné pouvoir : M. DALLEMAGNE à M. GARDIN, M. FLAHAUT à M. DESSE, M. PEZET à M. VAN RENSBERGEN, Mme LIEGES à M. FARGE, M. CHEVALLIER à Mme COLLIN, M. POUTREL à M. BOUCHEZ.

Absents excusés : M. POTAILLON, Mme BORGNE, M. LAROCHE, M. DECOLIN, M. GUICHARD, M. MULLER, M. PARIS, M. SIBIEUDE, M. FEYTE, M. GROS, M. METZGER, M. STARY, M. POIRET.

Secrétaire de séance : M. VAN RENSBERGEN

Objet : Subvention pour la campagne n°8 d'entretien de la ripisylve

PREFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVEE
LE 22 AVR. 2013
BUREAU DU CONTROLE
DE LA LEGALITE

LE COMITE SYNDICAL,

Vu les articles 3a et 14 des statuts du Syndicat ;

Vu la délibération n°11-15 du 29 juin 2011 approuvant le programme pluriannuel d'entretien de la ripisylve 2012-2016 ;

Vu le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;

Vu le programme d'aides financières de l'Entente Oise Aisne.

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

27 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention(s)

AUTORISE à l'unanimité le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Entente Inter-départementale Oise-Aisne, les subventions pour la réalisation de la 8^{ème} campagne d'entretien de la ripisylve.

Daniel DESSE

Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°13-13

Séance du 8 avril 2013



Date de convocation : 19/03/2013
Nombre de membres
En exercice : 40
Présents : 21
Votants : 27

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle Sud du Bât F
du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Étaient présents : Mme LAMOTTE, M. GARDIN, M. GILLIS, Mme GILLARD, M. MARCHAL, M. VAN RENSBERGEN,
Mme BOUCHET, M. COLOMBIER, M. GILLET, M. JUMELET, M. BARENTIN, M. BEQUET, M. BONNEVAL, M. DESSE,
Mme SALGUES, M. SEIMBILLE, M. FARGE, M. JUMELET, Mme COLLIN, M. LEON, M. BOUCHEZ.

Avaient donné pouvoir : M. DALLEMAGNE à M. GARDIN, M. FLAHAUT à M. DESSE, M. PEZET à M. VAN RENSBERGEN,
Mme LIEGES à M. FARGE, M. CHEVALLIER à Mme COLLIN, M. POUTREL à M. BOUCHEZ.

Absents excusés : M. POTAILLON, Mme BORGNE, M. LAROCHE, M. DECOLIN, M. GUICHARD, M. MULLER, M. PARIS,
M. SIBIEUDE, M. FEYTE, M. GROS, M. METZGER, M. STARY, M. POIRET.

Secrétaire de séance : M. VAN RENSBERGEN

Objet : Lancement du marché d'études préalables aux travaux des années 3 et 4 du
programme pluriannuel

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'art. 3a et 14 des Statuts du Syndicat mixte ;

Vu la délibération n°12-15 du 19 juin 2012 relative à l'échéancier prévisionnel de travaux lourds ;

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

27 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention(s)

AUTORISE à l'unanimité le Président à lancer les marchés relatifs aux études préalables aux travaux
des années 3 et 4 du programme pluriannuel ;

AUTORISE le Président à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil général du
Val d'Oise et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie les subventions correspondantes à ce type
d'opération.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'investissement du Syndicat.

Daniel DESSE

Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la
protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

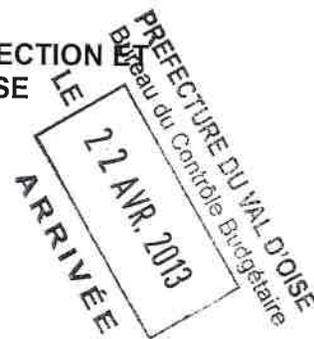


SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°13-14

Séance du 8 avril 2013



Date de convocation : 19/03/2013

Nombre de membres

En exercice : 40

Présents : 21

Votants : 27

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle Sud du Bât F du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Étaient présents : Mme LAMOTTE, M. GARDIN, M. GILLIS, Mme GILLARD, M. MARCHAL, M. VAN RENSBERGEN, Mme BOUCHET, M. COLOMBIER, M. GILLET, M. JUMELET, M. BARENTIN, M. BEQUET, M. BONNEVAL, M. DESSE, Mme SALGUES, M. SEIMBILLE, M. FARGE, M. JUMELET, Mme COLLIN, M. LEBON, M. BOUCHEZ.

Avaient donné pouvoir : M. DALLEMAGNE à M. GARDIN, M. FLAHAUT à M. DESSE, M. PEZET à M. VAN RENSBERGEN, Mme LIEGES à M. FARGE, M. CHEVALLIER à Mme COLLIN, M. POUTREL à M. BOUCHEZ.

Absents excusés : M. POTAILLON, Mme BORGNE, M. LAROCHE, M. DECOLIN, M. GUICHARD, M. MULLER, M. PARIS, M. SIBIEUDE, M. FEYTE, M. GROS, M. METZGER, M. STARY, M. POIRET.

Secrétaire de séance : M. VAN RENSBERGEN

Objet : Subvention pour la célébration des 10 ans du Syndicat

LE COMITE SYNDICAL,

Vu les articles 3a et 14 des statuts du Syndicat ;

Vu le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;



APRES EN AVOIR DELIBERE par :

27 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention(s)

AUTORISE à l'unanimité le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les subventions pour la célébration des 10 ans du Syndicat.

Daniel DESSE


Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

